

29 - Soutien à l'action «30 000 paniers solidaires» des Jardins de Cocagne

Mme DARD, Première Adjointe, Rapporteur : Cette action vise à favoriser l'accès à des légumes frais et de qualité à une population ayant de faibles revenus et ce, en application de la Charte du Réseau Cocagne, par laquelle **les Jardins de Cocagne s'engagent à «favoriser l'accès de leurs produits aux plus démunis» pour 40 familles sur 2014.**

Les publics visés sont des personnes orientées par des structures de l'action sociale, de l'insertion socioprofessionnelle ou des associations d'aide alimentaire au regard de critères de ressources (quotient familial, reste à vivre, bénéficiaires de minima sociaux...). Ces bénéficiaires seront principalement des habitants des quartiers de Battant et de Planoise. D'autres critères sont aussi pris en compte par les prescripteurs (familles monoparentales, jeunes vivant en couple, personnes en contrat d'insertion, jeunes ou étudiants en difficulté, etc.).

Cette action s'inscrit dans le cadre du **Plan Alimentation et Insertion**, relevant du **Programme National pour l'Alimentation** et du **Programme National Nutrition Santé**.

1) Un tarif modéré

Il s'agit de proposer à des familles ayant de faibles revenus de s'abonner à un panier de légumes hebdomadaire à un tarif modéré (30 % maximum du prix du panier classique). Le panier doit être similaire à celui proposé aux adhérents du Jardin de Cocagne. Une partie du prix du panier sera prise en charge par des partenaires publics via le Réseau Cocagne (50 % du prix du panier), une seconde partie par des partenaires publics ou privés locaux mobilisés par les Jardins (20 % du prix du panier).

(Exemple : pour un panier à 12 €, l'adhérent-bénéficiaire règle 4 € au maximum, l'aide nationale prend en charge jusqu'à 6 € et le complément de 3 € doit être pris en charge par un financeur local).

2) Un accompagnement alimentaire

Le coût n'étant pas le seul frein pour l'accès à des produits frais de qualité, il s'agit également d'accompagner les adhérents bénéficiaires de l'opération, par des actions pédagogiques, pour consommer durablement des légumes frais. Cette opération vise ainsi à conduire les bénéficiaires vers l'autonomie alimentaire.

La Ville de Besançon, son CCAS comme le Département du Doubs ont déjà soutenu en 2013 cette opération. Le bilan de l'action 2013 s'est avéré très positif pour les familles concernées et représente une vraie alternative à l'aide alimentaire même si aujourd'hui elle est encore menée à une petite échelle. En 2013, 27 personnes ont pu bénéficier des paniers solidaires. Sur 2014, l'action concernerait 40 bénéficiaires.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 630 € sera prélevée sur la ligne de crédit 65.523.6574.10067.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le renouvellement du soutien à l'action des Jardins de Cocagne et sur l'attribution de la subvention à hauteur de 1 630 € au titre de l'année 2014.

«Mme Mina SEBBAH : Je voudrais souligner que le concept suisse des Jardins de Cocagne porté par l'association Julien Javel au niveau national est né dans le Doubs précisément à Chalezeule. Il devrait répondre aux besoins de plus de 40 familles à Besançon. Pourquoi limiter l'action seulement à Battant et Planoise alors que d'autres quartiers sont nécessaires également ?

M. LE MAIRE : L'association Julienne Javel, pas Julien Javel, est effectivement née à Besançon et elle est connue on peut le dire d'ailleurs dans l'Europe entière.

M. Julien ACARD : Effectivement c'est un des fers de lance de Besançon quand il s'agit d'innovation sociale et justement on trouve que cette subvention à hauteur de 1 630 € pour toute une année est relativement faible au regard de ce qu'on accorde à d'autres associations.

Mme Danielle DARD : En commission c'est une chose qui nous a été demandée de valoriser cette action l'année prochaine parce que non seulement elle travaille sur les circuits courts mais elle favorise aussi un certain nombre de personnes. Sont adossés à ces paniers des cours pédagogiques de cuisine. C'est une innovation et si elle porte ses fruits, nous en reparlerons et nous verrons si cela peut s'étendre à d'autres populations de Besançon.

M. LE MAIRE : Je voudrais quand même préciser que l'aide des collectivités Ville et Agglomération ne s'arrête pas à cette opération-là mais qu'entre autres l'Agglomération est en train de construire une pépinière maraîchère pour cette association qui est aidée bien au-delà de ces 1 600 €. Là c'est une action ponctuelle, c'est un partenaire très important en matière d'entreprises d'insertion et ils font un superbe travail effectivement là-bas à Chalezeule. Tout le monde est d'accord pour ça, j'imagine ?

M. Julien ACARD : Effectivement, pépinière très bonne initiative, il y a aussi des choses qui se font du côté du Pays de Montbéliard sur ces circuits courts, qui nous semblent très intéressantes également».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.